

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 089-200039642-20241204-87_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : Mme YVOIS Caroline, <i>Tissei</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. DUFIT Sophie), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absents : 26 - Pouvoirs : 8 - Votants : 57	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine,
Délibération n° 87-2024	Absents non excusés : <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian. Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Véronique Date de convocation : Jeudi 28 novembre 2024

Objet :
Services À la Personne

Vu la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) créant le Contrat Local de Santé (CLS), outil contractuel ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné,

*Signature du renouvellement
du Contrat Local de Santé
du Tonnerrois en Bourgogne
2025-2029*

Considérant que l'évaluation du CLS du Tonnerrois (2019-2024) par le cabinet Icone Médiation a permis de mettre en avant la volonté de renforcer les articulations entre professionnels de santé et du secteur médico-social du territoire.

Considérant que les différents groupes de travail réalisés sur l'année 2024 en matière de santé sur le Tonnerrois ont permis de mettre en exergue les axes d'orientations listés ci-dessous :

Axe 1 : Attractivité du territoire et offre de soins :

- Promouvoir les métiers de la santé auprès des lycéens du territoire et accompagner la formation des étudiants en santé dans une dynamique d'attractivité ;
- Développer une offre de soin d'hébergement pour les étudiants en santé, les docteurs juniors et les professionnels de santé à temps partagé sur le territoire ;
- Favoriser un accès de proximité aux soins spécialisés pour la population du Tonnerrois via la mise à disposition pour les professionnels de santé d'équipements fixes ou mobiles et la e-santé ;
- Renforcer et consolider les exercices coordonnés du territoire ;
- Déploiement d'une antenne de la PASS d'Auxerre sur le site du CH de Tonnerre.

Axe 2 : Santé mentale, compétences psychosociales et addictions :

- Favoriser et assurer l'accès à la santé sexuelle et prévenir les conduites à risque liées à la santé sexuelle ;
- Sensibiliser les professionnels de santé et le grand public au dépistage de l'endométriose et l'accès au parcours de soin à partir de 16 ans en lien avec l'association FNDOBFC ;
- Promouvoir et former aux Premiers Secours en Santé Mentale en lien avec les actions de promotion de la santé mentale ;
- Sensibilisation globale aux Compétences Psychosociales auprès de tous les professionnels en lien avec des publics fragiles et déploiement des programmes probants en faveur des CPS.

Axe 3 : Comportements favorables à la santé et parcours de prise en charge :

- Organisation d'une journée festi-santé annuel, du dépistage à la prise en charge ;
- Promotion et animation autour du Pass'Santé Jeunes ;
- Accompagner les entreprises et les collectivités à une démarche de promotion de la santé au travers la signature de la Charte PNNS (Plan National Nutrition santé) et promouvoir le sport santé et la nutrition auprès des enfants et adolescents.

Axe 4 : Un environnement de vie favorable :

- Prévenir la prolifération du moustique tigre via la communication des techniques de prévention (maladies vectorielles) ;
- Promouvoir un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Axe 5 : Coordination, animation et évaluation :

- Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- Evaluation du CLS.

Considérant la possibilité de signer un nouveau CLS 2025-2029 avec l'Agence Régionale de Santé,

Le Président propose le projet du renouvellement du CLS du Tonnerrois joint à la présente délibération et demande l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

CONCLUSION

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,

Madame Véronique BURGEVIN



Burgevin

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).